

ELECTION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL



Pourquoi ?

Comment ?

Ce que nous faisons

Ce que nous demandons

Ce que nous ne voulons pas
qu'ils fassent

SPECIAL ELECTIONS

p. 2

- Pourquoi voter ? Quand ? Comment ?
- Pour élire qui ? Pour faire quoi ?
- Les grands dossiers à traiter

A la Cantine et le P'tit Mickey

p. 7

Besoin d'aide ?
D'information ?
De témoigner ?

Contactez-nous !

3, rue Charles de Gaulle
42000 Saint-Etienne
(au fond de la cour à droite)

Tél : 04 77 49 90 86

syndicat.sud@cg42.fr

<http://sudct42.blog4ever.com/>

<http://mauxenmots.wifeo.com>

/

Du 27 novembre au 4 décembre, vous allez pouvoir voter pour élire les collègues qui vous représenteront au Comité Technique et à la Commission Administrative Paritaire de votre catégorie (A, B ou C, si vous êtes fonctionnaire titulaire).

Vous pourrez aussi vous abstenir.

Nous vous proposons plutôt d'aller voter. Bien sûr, une grande partie des décisions nous échappent et continueront de nous échapper. On le voit bien pour ce qui est de la réforme territoriale, que personne ne paraît maîtriser en dehors de quelques technocrates. On le voit aussi pour ce qui est de l'avenir du statut des fonctionnaires, qui risque bien de se décider à Bruxelles plus qu'à Paris...

Dans ce bazar, votre voix ne portera peut-être pas bien loin... Mais au moins elle s'exprimera ! Y renoncer, ce serait accepter de rester muet : tout le contraire d'un choix. Il faut voter !

Nous vous proposons de le faire pour nos listes. SUD Collectivités Territoriales 42 s'appuie sur l'Union Fédérale Solidaire, constituée selon le principe de liberté et de pleine autonomie des organisations qui la composent.

Cela veut dire que nous n'obéissons pas à une centrale. Nous n'avons à répondre à notre Union que sur le plan des principes et, pour le reste, nous décidons localement, démocratiquement et en toute indépendance. Nous prenons nos positions en réfléchissant et agissant nous-mêmes et non en obéissant à des mots d'ordres décidés ailleurs. Pas de délégations de pouvoirs, de permanents parisiens, de superstructures à "n" niveaux...

Ce que nous faisons, nous en rendons compte à vous, et à personne d'autre.

On continue comme ça ?

1 Pourquoi aller voter ?

2 4 décembre 2014

Je travaille dans la fonction publique territoriale

3 JE VOTE POUR ÉLIRE MES REPRÉSENTANTS

pour les questions COLLECTIVES



Organisation de mon service



Fonctionnement et méthodes de travail



Formation professionnelle



CT

4

Comité Technique

Les Comités techniques examinent les questions collectives relatives à l'organisation et au fonctionnement des services.

Mon vote au CT permet également de désigner les représentants au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

5

pour les questions INDIVIDUELLES



Promotions



Intégration



CAP

6

Commission Administrative Paritaire

Une CAP par catégorie ou par corps si je relève des administrations parisiennes.

→ Pourquoi voter ? Quand ? Comment ?

→ Pour élire qui ? Pour faire quoi ?

Nos réponses dans les pages suivantes

1 – Pourquoi voter ?

Je vote afin d'exercer mon droit de participation, c'est à dire afin d'être associé aux décisions me concernant, par l'intermédiaire des collègues que j'aurai choisis, qui me représenteront et que je pourrai directement interpeler.

2 – Quand voter ?

Comme dans toutes des administrations, les élections sont prévues sur la journée du jeudi 4 décembre 2014. Cependant, au Conseil général de la Loire, le vote sera ouvert dès le jeudi 27 novembre. Vous pourrez donc voter pendant une semaine, **jusqu'au 4 décembre à 15 h.**

3 – Comment voter ?

Vous avez reçu un courrier du Conseil général contenant des explications, des bulletins de votes et les professions de foi des candidats. Reprenons :

Vous pouvez choisir de **voter par internet** en vous connectant avec votre code d'accès et votre mot de passe sur le site <http://cg42.parangon-election.com> (ils sont sur le courrier) :

- Au travail, depuis votre ordinateur professionnel,
- Chez vous, depuis votre ordinateur personnel,
- Ou en vous rendant, pendant les heures de travail, dans l'un des 6 bureaux de vote équipés d'un ordinateur mis à votre disposition par le Conseil général :

Antenne de **Roanne** : 31 et 33
rue Alexandre Raffin

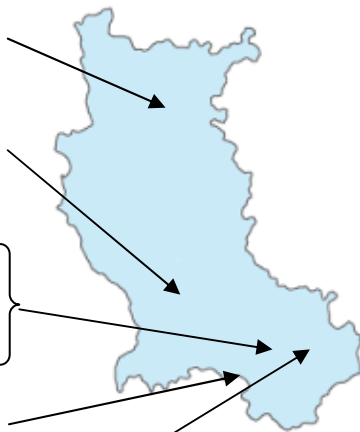
Antenne de **Montbrison-Savigneux** : 53 rue de la
République

Hôtel du Département à **Saint-Etienne** – 2e commission — 2,
rue Charles de Gaulle

DRH à **Saint-Etienne** – 14, rue
du Coin

Pôle Vie Sociale de **Firminy** - 4
Place de la Plantée

Territoire Vie Sociale de **Saint-Chamond** - 31 rue de la
République



Vous pouvez choisir de **voter par correspondance** en utilisant les bulletins et les enveloppes qui ont été envoyés à votre adresse personnelle.

Le système de vote mis en place par le CG 42 respecte les préconisations de la Commission Informatique et Liberté :

1- Si vous votez par internet, votre "clic" d'émargement et votre "clic" de vote iront sur des serveurs informatiques différents, totalement indépendants. Il sera donc impossible de savoir qui a voté quoi.

2- Vous pourrez toujours accéder à un bureau de vote, si vous souhaitez vous isoler pour voter par internet.

3- Avec le vote par correspondance, vous n'êtes pas obligés de voter par internet.

Les représentants de SUD seront présents tout au long du scrutin pour contrôler la régularité des opérations.

4 – Voter pour le Comité Technique : pourquoi ?

Le CT est consulté sur les sujets qui concernent collectivement les agents : l'organisation des services, les orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences, le régime indemnitaire, les conditions de travail, la formation, l'égalité professionnelle...

Le CT se prononce pour toutes les catégories de professionnels et pour tous les services (y compris les assistants familiaux à partir de 2015)

Pratiquement tous les agents peuvent voter : titulaires, stagiaires, contractuels si le contrat est d'au moins 6 mois)

Les représentants du personnel sont élus au scrutin de liste, à la proportionnelle. Ils siègeront aux côtés des représentants des conseillers généraux (conseillers départementaux à partir de 2015)

Le CT n'est que consulté : il n'a pas de pouvoir de décision. Pour que ce soit utile, il faut donc que nos dirigeants "jouent le jeu", c'est à dire qu'ils donnent toutes les informations et qu'ils prennent en compte notre avis...

Malheureusement, ce n'est pas le cas : on nous présente souvent des dossiers incomplets, pour des décisions déjà prises, en refusant par principe d'écouter nos critiques, quitte à tout changer quelques mois plus tard.

C'est bien dommage! Si les avis de SUD avaient été écoutés, on aurait évité quelques cafouillages (système de primes incompréhensible, organigrammes tarabiscotés, projets de service incohérents, déménagements inopportuns ...)

Nous continuerons d'insister, pour que le CT devienne un véritable lieu de consultation et de proposition.

5 – Le CHSCT : C'est quoi ? Ça sert à quoi ?

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail se prononce sur les conditions de travail des agents (charge et durée de travail, rythme, pénibilité des tâches...) ainsi que sur les questions de risque professionnel (physiques et psychologiques)

Le CHSCT n'est pas directement élu : les organisations syndicales qui ont des élus au CT pourront désigner des représentants, dans la même proportion qu'au CT. En votant pour le CT, vous votez donc indirectement pour le CHSCT.

L'administration n'est pas tenue de suivre l'avis du CHSCT, mais sa responsabilité peut être aggravée en cas d'accident de travail.

La présence des représentants de SUD garantit que la réalité du travail soit prise en compte. Il est donc important que les agents fassent remonter les situations à risque.

Notre objectif principal : obliger le CG à prendre de vraies mesures pour lutter contre les dégâts psychosociaux (désorganisation du travail, pressions managériales, harcèlement...)

6 – Voter pour la CAP de ma catégorie : pourquoi ?

La consultation de la Commission Administrative Paritaire est obligatoire pour les décisions individuelles importantes qui concernent les fonctionnaires :

- l'avancement d'échelon et de grade,
- la promotion interne,
- les mises en détachement, disponibilité,
- les refus de titularisation,
- certaines sanctions disciplinaires (dans ce cas, les CAP siègent en conseil de discipline).

Il y a une CAP par catégorie (A, B, C). Chaque agent vote pour sa catégorie.

Seuls les fonctionnaires titulaires sont électeurs. Les stagiaires et les contractuels ne peuvent donc pas voter pour cette élection.

Comme pour le CT, les représentants du personnel en CAP sont élus au scrutin de liste, à la proportionnelle. Ils siègeront aux côtés des représentants des conseillers généraux (conseillers départementaux à partir de 2015)

Les représentants de SUD dénoncent depuis des années un système "à la tête du client" : inégalités de traitement selon les services, promotions fulgurantes...

Nous y tenons : l'avancement dans la fonction publique est fait pour garantir à chaque agent un déroulement de carrière juste et équitable, pas pour récompenser les plus serviles et faire plaisir aux copains.

Nous demandons l'examen systématique des recours des agents. Il faut faire des recours ! C'est comme cela qu'on fera bouger les choses.

On comprend la position de ceux qui considèrent que "la CAP ne sert à rien", mais il faut quand même y être pour mettre l'administration face à ses incohérences. Ne lâchons rien !

SUD et la CGT s'associent pour présenter des listes communes aux CAP des catégories B et C.

Nous sommes deux syndicats avec des histoires, des organisations et des sensibilités différentes. Mais, quand il faut défendre certains principes, nous nous retrouvons sur les mêmes positions. C'est notamment le cas sur les questions d'avancement et de défense individuelle, et c'est pourquoi nous présentons des listes communes en CAP.

Il n'y aura pas de liste SUD à la CAP de catégorie A, car nous n'avons pu trouver assez d'agents qui prennent le risque de se présenter avec nous.

Tant pis ! Les cadres seront encore représentés par un seul syndicat, qui perpétuera le même fonctionnement : opacité totale, collusion avec la direction, indifférence face aux injustices les plus criantes.

Chers collègues cadres, une seule solution pour marquer votre désaccord : le vote blanc !

Les dossiers qui attendent les élus du personnel



Les nouveaux élus devront traiter un certain nombre de dossiers plus ou moins brûlants, plus ou moins bien partis. Bref panorama :

Le régime indemnitaire

Le fameux « RIAD » (Régime Indemnitaire de l'Administration Départementale) arrive à expiration fin 2015. Ça tombe bien ! De l'avis de tous, c'est un système complètement injuste, en plus d'être inefficace. On pouvait penser qu'on en profiterait pour éviter de refaire les mêmes erreurs que la dernière fois, à commencer par celle consistant à mépriser les avertissements des représentants du personnel... Mais pas du tout ! Nos dirigeants ont décidé « en douce » cet été de payer un cabinet pour lui faire faire un audit. On sait combien ça coûte (cher) et où ça finit (à la poubelle). SUD a tapé du poing sur la table : nous refusons ce genre de méthodes, qui ne servent qu'à amuser le personnel et nous exigeons de véritables négociations. Le CG a reculé : on se mettra à table en janvier.

La réforme territoriale

Autant dire que, pour une fois, nos élus se retrouvent aussi démunis que nous : personne n'y comprend rien. Dans 5 ans, nous aurons peut-être toujours un Conseil général, ou peut-être plus, ou seulement une moitié (mais laquelle ?). Certains d'entre nous seront peut-être partis (mais à quelles conditions ?) d'autres seront toujours là (mais avec quelles missions et quels moyens ?).

On les sent un peu déprimés nos élus, déjà prêts à lâcher ce qu'ils ont mis

30 ans à construire. Ce n'est pas très rassurant. Autant donc s'y préparer dès maintenant : il faudra sans doute se battre contre les décisions prises à Paris, et peut-être contre celle prises à Saint-Etienne.

Le statut

Réforme territoriale ou pas, le statut des fonctionnaires est en danger. On savait qu'il ne plait pas aux technocrates de Bruxelles, mais il plait aussi de moins en moins aux politiciens français des deux bords. Rigide, inefficace, coûteux... Qu'est-ce qu'on serait mieux sans lui !

Tout cela n'a qu'un but : pouvoir embaucher qui on veut et débaucher quand on veut, pour se débarrasser de la culture de service public qui imprègne encore l'administration et pouvoir la remplacer au cas par cas par ses propres objectifs. Il est sûr que ce sera moins juste, mais pas certain que ce soit plus efficace et moins coûteux.

Tout ne se joue pas au niveau national. Même si le statut existe encore, il a été souvent piétiné au sein même de notre institution... En l'absence de contrôles extérieurs efficaces, les seuls vrais garants en sont donc les fonctionnaires eux-mêmes, avec leurs représentants. SUD est en première ligne sur cette question et le restera.

Violence au travail

Un agent qui craque parce qu'on lui reproche de ne pas faire le travail de son collègue absent. Un agent agressé par un usager, que son responsable ne

veut pas soutenir. Un agent forcé de quitter son service parce qu'il déplaît au chef. Un agent qui apprend son changement de poste au retour des vacances. Un agent en arrêt pour dépression, que son chef s'acharne à appeler chez lui...

Tous ces exemples vécus au Conseil général, c'est ça la violence au travail. Si la DRH accepte maintenant de reconnaître que ces situations existent (ils parlent pudiquement de « risques psycho-sociaux ») ce n'est que sous notre pression, et en partant toujours du principe que les victimes sont forcément coupables.

Nos demandes ne sont pourtant pas extraordinaires ! Nous exigeons d'abord le respect du droit des agents à être accompagnés et soutenus par la personne de leur choix, dans toutes les situations susceptibles de porter atteinte à leurs droits et à leur dignité, d'altérer leur santé physique ou mentale, de compromettre leur avenir professionnel. On avance lentement...

Les Assfam

Les assistants familiaux (familles d'accueil de l'Aide sociale à l'enfance) intégreront le nouveau comité technique. Cette demande a été faite par SUD, car nous voulons qu'aucune catégorie de personnels, même les plus précaires, ne soit traitée à part.

C'est notre combat : que tous les agents qui participent au service public soient respectés et considérés à égalité.

Du 27 novembre au
4 décembre 2014

Ouvrez-la !

**Votez pour les listes
présentées par SUD CT 42**

**Marre
du syndicalisme
qui sert
la soupe ?**



Le p'tit mickey du Cégé

C'est énervant...

